

Extrait du Procès-verbal de la Séance du Conseil du mardi 6 février 2024

Est soumis au vote du Conseil le projet de délibération suivant :

Par résolution en date du 6 février 2024, le Conseil de l'Ordre a décidé de l'invitation d'un représentant des avocats honoraires, désigné par la Section Parisienne de l'Association Nationale des Avocats Honoraires, pour siéger, à chaque séance plénière du Conseil de l'Ordre, avec voix consultative, pour une durée d'une année.

Les avocats honoraires seront invités à quitter la salle du Conseil pour toutes les délibérations disciplinaires et/ou nominative et en tout état de cause à la discrétion du bâtonnier, de la vice-bâtonnière ou du Conseil de l'Ordre.

L'avocat honoraire ainsi désigné aura donc la possibilité d'intervenir aux débats.

Partant de là, le Conseil de l'Ordre mènera, tout au long de l'année, une réflexion, sur la pertinence d'une éventuelle pérennisation de la mesure.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

A l'unanimité des votants, le Conseil adopte cette résolution.